

## ARRÊTÉ

### Portant tableau d'avancement de grade Grade : Rédacteur principal de 2ème classe

Le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2022 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en matière de ressources humaines concernant les avancements de grade et promotions internes,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur principal de 2ème classe est fixé au choix comme suit au titre de l'année 2023 :

### Au Choix :

- Madame BARBOSA Nathalie
- Madame LACAILLE GIROT Marie-Laure
- Madame MATALLAH Fadilha
- Madame RENON Cécile
- Madame VENGEON Isabelle
- Madame VIOLLON Mireille

Agents	Nombre de femmes	Nombre d'Hommes	Total
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	32	2	34
Inscrits (hors examen professionnel)	6	0	6

**Article 2 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur principal de 2ème classe est fixé après sélection par voie d'examen professionnel au titre de l'année 2023 :

### Réussite à l'examen professionnel :

- Madame BOURGEOIS-OPY Catherine
- Madame PASCUAL Agnès

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par courrier adressé au Président du Tribunal Administratif, 22 rue d'Assas, BP 61616, 21016 Dijon cedex ou par le biais de l'application Télérecours citoyens, accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Dijon, le **27 JUIN 2023**  
Le Président

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services Départementaux

Xavier BARROIS